

ANNEXE

FICHE DE POSTE CHARGÉ DE MISSION ACADÉMIQUE CINÉMA

Le chargé de mission académique cinéma est chargé, sous l'autorité et la responsabilité du délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, de :

METTRE EN ŒUVRE LA POLITIQUE D'EAC

- Le chargé de mission travaille à l'impulsion, la mise en œuvre et l'accompagnement de la politique académique en matière d'EAC dans les domaines précités
- Il est en interaction avec les conseillers de la mission EAC (MEAC) de la DGESCO
- Il s'implique dans la mise en place de la part collective et individuelle du Pass Culture (expertise des dossiers, demande de référencement, formation à Adage et Pass Culture de la communauté éducative)

TRAVAILLER EN EQUIPE

- Le chargé de mission échange et collabore avec l'ensemble des chargés de mission, les coordinatrices départementales de la DAAC et les CODAAC
- Il travaille en réseau de manière transversale et transdisciplinaire avec les professeurs relais en culture scientifique et éducation au développement durable

DYNAMISER L'EAC SUR LE TERRITOIRE ACADÉMIQUE

- Le chargé de mission participe aux commissions d'expertise et au suivi des projets d'éducation artistique et culturelle au niveau départemental et académique
- Il contribue à la mise en œuvre des parcours d'éducation artistique et culturelle dans le cadre de partenariats favorisant le rapprochement des écoles et des établissements avec les ressources culturelles de proximité
- Il s'emploie à mettre en œuvre des actions en concordance avec les politiques départementales conduites par les DSDEN de l'Ain, de la Loire et du Rhône
- Il promeut et accompagne les dispositifs spécifiques de l'éducation artistique et culturelle notamment maternelle et cinéma, école et cinéma, collège au cinéma, lycéens et apprentis au cinéma.

FORMER LES ACTEURS DE L'EAC

- Le chargé de mission impulse, coordonne et organise des actions de formation avec l'appui de l'EAFC (Ecole académique de la formation continue)
- Il apporte sa contribution aux actions de formation généralistes organisées par la DAAC (référénts culture, professeurs-relais, etc.)
- Il pilote l'organisation et la mise en œuvre du PREAC Cinéma, en partenariat avec les structures culturelles associées

AVOIR UNE VISION TRANSVERSALE

- Le chargé de mission possède des connaissances solides en cinéma, en particulier sur les aspects propres à l'EAC (partenaires culturels, pédagogie des projets, typologie des dispositifs)
- Le chargé de mission devra faire preuve de bonnes capacités rédactionnelles
- Il dispose d'une appétence pour l'éducation artistique et culturelle dans sa globalité
- Il est réactif et dynamique

Le chargé de mission rédige chaque année un bilan d'action détaillé, adressé au délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle et/ou fait état de son bilan d'action lors d'un entretien annuel.

Cette mission donne lieu à un allègement de service d'un tiers (6h pour les professeurs de lycées professionnels et certifiés, 5h pour les professeurs agrégés). La prise de poste se fera au 1^{er} septembre 2024.

Seuls les enseignants titulaires dans le 2nd degré, en poste dans l'académie de Lyon peuvent postuler à cette mission, renouvelable tous les ans, après un entretien avec le délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle.

Les candidatures (lettre de motivation et CV) doivent être envoyées exclusivement par mail à l'attention de Monsieur Mathieu Rasoli, délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, à daac@ac-lyon.fr, avant le **23 juin 2024** délai de rigueur. Les entretiens de recrutement se dérouleront le **27 juin 2024** dans la matinée.